



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VS

1. Débitrice: **Société de Gestion Hôtelière SA**, 3967 Anniviers
2. Délai pour contester l'état de collocation:
11.11.2013 jusqu'au 02.12.2013
3. Délai pour contester l'inventaire:
11.11.2013 jusqu'au 22.11.2013
4. Remarques: sont également déposés:
 - a) l'inventaire
 - b) les actions que l'administration de la liquidation renonce à introduire, notamment l'action en dommages et intérêts éventuelle à l'encontre de l'administrateur unique (art. 755 et 757 CO)
 - c) les procès suspendus (art. 207 al. 1 LP) que l'administration de la liquidation renonce à continuer.Délai pour recourir contre l'inventaire : dix jours dès la date du dépôt (art. 32 OAOF)
Concernant les actions et procédures que l'administration renonce à introduire ou continuer, chaque créancier peut, dans le délai péremptoire de vingt jours dès la date du dépôt, s'opposer aux décisions de l'administration de la liquidation et/ou requérir la cession des droits de la masse (art. 260 LP).

Office des faillites de Sierre
3960 Sierre

01165739

